

LE GARDIENNAGE DE DÉCHÈTERIE

L'agent de déchèterie assure différents types d'opérations qui vont de la réception des déchets à la surveillance du tri, la protection du site, le nettoyage du site. Ces activités peuvent poser des problèmes de sécurité pour les agents affectés à ce lieu de travail.



LES RISQUES PROFESSIONNELS

► MANUTENTION DE CHARGES

Le port de charges diverses (encombrants ; végétaux...) peut générer des dorsalgies importantes et autres troubles musculo-squelettiques.

► RISQUE CHIMIQUE

Les agents sont au contact de produits chimiques qui pénètrent dans l'organisme par inhalation, ingestion, ou par contact cutané.

✓ RISQUE CMR :

- Huiles minérales chauffées.
- Amiante dans les gravats des chantiers
- Trichloréthylène, certains éthers de glycol selon produits éliminés et répandu.

✓ PRODUITS ÉLIMINÉS :

- Pyralène des vieux transformateurs électriques
- Acides et bases des batteries
- Gaz réfrigérants des vieux réfrigérateurs
- Solvants et peintures
- Produits détergents, alcools...
- Produits phytosanitaires

✓ PRODUITS DE NETTOYAGE DE LA DÉCHARGE :

- Produits irritants : désinfectants
- Produits corrosifs : détergents
- Produits inflammables : alcools, acétone

► RISQUE BIOLOGIQUE

Les agents manipulent des DÉCHETS COUPANTS ou PIQUANTS OXYDÉS qui peuvent provoquer des inflammations ou des contaminations.

Vaccinations : Rappel DTPolio tous les 10 ans conseillé
Hépatite B, leptospirose à discuter



► RISQUE LIÉ À LA CIRCULATION

Le flux de circulation sur l'aire de la déchèterie peut être plus ou moins important.

► RISQUE DE CHUTE ET GLISSADES

Facteurs potentiels d'accidents : le type de sol, la typologie du site, les conditions climatiques, le port de charges lourdes et encombrantes.

► RISQUE D'AGRESSION

- ✓ Par des récupérateurs non autorisés.
- ✓ Par les usagers en cas de refus d'accès à la décharge ou refus de certains matériaux.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter

le service
hygiène & sécurité,
Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

✉ : prevention@cdg85.fr

Notre mission,
faciliter
les vôtres !

► RISQUES LIÉS AUX AMBIANCES

- ✓ Les agents travaillent en extérieur quasiment en permanence ; ils subissent donc les changements de température et de climat (gel ; neige ; chaleur...).
- ✓ Exposition aux UV.
- ✓ Bruit à l'occasion des manipulations de bennes, des éliminations de déchets métalliques.
- ✓ Odeurs éventuellement.

► RISQUES LIÉS À L'INCENDIE, L'EXPLOSION DUES AUX STOCKAGES DIVERS

LES MESURES DE PRÉVENTION

MESURES DE PRÉVENTION INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION

- ✓ Plan de circulation (piétons ; véhicules...) → prévoir une signalisation horizontale, verticale.
- ✓ Sécurité de la décharge (accès, aire de circulation, aires de stockage).
- ✓ Règlement intérieur : règles de fonctionnement de la déchèterie et dispositions en matière de sécurité.
- ✓ Local chauffé et ventilé équipé de : bureau, vestiaires avec installations sanitaires (toilettes et douches), armoire individuelle par agent, trousse à pharmacie, extincteur.
- ✓ Étiquetage des zones de décharge des produits ; stockage des produits dans des locaux bien ventilés et fermés à clef ; zone de rétention en cas de risque de déversement ; interdiction de fumer.
- ✓ Mise en place de garde-corps empêchant la chute dans les bennes.



MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

- ✓ Répartition au mieux des différentes tâches affectées aux gardiens en fonction de l'importance de la décharge.
- ✓ Évaluation des risques des locaux : environnement, sols, éclairage, issues de secours, prises électriques, emplacement des postes d'eau, extincteurs.
- ✓ Si travail en hauteur : règles de sécurité à respecter et utilisation de matériel conforme.
- ✓ Risques liés à la manipulation des déchets : prévoir pinces, pelles munies de grand manche et conteneurs adaptés, diables, brouettes, chariot pour déplacer les déchets, containers plus petits, accès des containers plus aisés)...

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLE : FORMATION — INFORMATION — SENSIBILISATION

- ✓ Formation au POSTE DE TRAVAIL.
- ✓ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).
- ✓ Formation/information sur le RISQUE CHIMIQUE DES PRODUITS MANIPULÉS : étiquetage, conditionnement, toxicité.
- ✓ CONDUITE À TENIR EN PRÉSENCE DE DÉCHETS SPÉCIAUX - amiante.
- ✓ Formation aux RISQUES ÉLECTRIQUES.
- ✓ Formation à la SÉCURITÉ INCENDIE – MANIPULATION EXTINCTEURS.
- ✓ Formation de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) conseillée (établissement recevant du public).
- ✓ ACCUEIL ET GESTION DES PERSONNES DIFFICILES.

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES

- ✓ Gants de protection pour la manutention des charges lourdes et encombrantes.
- ✓ Gants de protection contre les produits chimiques.
- ✓ Lunettes de protection.
- ✓ Vêtement haute visibilité de classe 2.
- ✓ Chaussures ou bottes de sécurité.
- ✓ Vêtement de pluie.

Les agents exposés aux substances et préparations dangereuses ou au bruit peuvent être soumis à une surveillance médicale renforcée.